Sondages et réalités sociales

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1976)**

Heft 380

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DANS LES KIOSQUES

L'avenir des libéraux

Paul H. Ehinger, un collaborateur du secrétariat du Parti radical suisse, vient de publier une étude très bien documentée sur les libéraux européens (« Schweizer Monatshefte », octobre). Nous y découvrons de nombreuses informations peu connues sur les partis libéraux européens et sur leurs contacts internationaux.

La première Internationale libérale a été créée en 1924 et s'appelait « Entente internationale des partis radicaux et des partis démocratiques similaires ». Les réunions annuelles regroupaient des représentants de Belgique, de Bulgarie, du Danemark, d'Allemagne, de Finlande, de Grande-Bretagne, de Grèce, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède, de Suisse, de Tchécoslovaquie et de Turquie. Ces contacts cessèrent en 1935 à cause de la crise et du fascisme.

L'Internationale libérale

L'Internationale libérale actuelle a été fondée en 1947. Des réunions des partis libéraux de la Communauté européenne ont abouti, cette année, à la fondation d'une fédération des partis libéraux et démocratiques de cette communauté.

Un tableau des partis libéraux d'Europe répercute quelques indications intéressantes sur les deux partis suisses membres de l'Internationale libérale : le Parti radical-démocratique suisse et l'Union libérale-démocratique suisse. Le premier est considéré comme un parti de centre-droite dans l'optique du libéralisme européen alors qu'il est tenu pour un parti du centre sur le plan national. L'Union libérale-démocratique est répertoriée dans les deux cas comme un parti de droite. On attribue 121 000 membres au Parti radical et 16 500 à l'Union libérale.

L'auteur voit un avenir pour le libéralisme européen dans une lutte inconditionnelle en faveur de la liberté.

Et puisque nous parlons de libéralisme citons cette définition d'un des leaders de cette tendance; nous l'avons trouvée dans le « Courrier romand de Bienne et du Jura » (7) : « Le Bund » est un journal bourgeois paraissant à Berne : une sorte de « Neue Zürcher Zeitung » de ligue B ».

Détention préventive à Zurich

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête sur la détention préventive dans le canton de Zurich. Heiner Schoch traite la question en quatre parties bien distinctes. Dans la première, il tente de cerner jusqu'à quel point l'organisation de la détention préventive répond aux normes de la convention européenne des droits de l'homme; dans la deuxième, il trace le portrait d'un de ces détenus et montre de quelle façon le marque le régime auquel il est soumis; dans la troisième, il fait mention de quelques bavures significatives du système; dans la quatrième, il fait le point avec un certain nombre de spécialistes en la matière, du professeur de droit au président de tribunal. Sa conclusion : la réalité quotidienne de la détention préventive est incompatible sur bien des points avec les droits de l'homme tels qu'ils sont reçus aujourd'hui. Un travail remarquable.

— Trois notes dignes d'intérêt dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » : Frank A. Meyer reprend toute l'affaire de la censure du reportage sur les hélicoptères « genevois » destinés à la police chilienne à l'Agence télégraphique suisse, et conclut sur une mise en cause extrêmement sèche des responsables de l'agence; Pierre Joset poursuit la publication de son analyse (bientôt traduite en allemand aux éditions Sauerländer à Aarau) des Etablissements de la plaine de l'Orbe; Heinz Däpp est allé regarder vivre les adeptes d'une secte installée dans l'Emmental, un groupe qui s'intitule « Methernitha », et dont les membres mènent une existence assez caractéristique des religiosités asiatiques accommodées à la sauce européenne.

Sondages et réalités sociales

A l'occasion de la refonte, dans notre pays, du droit de la famille, les résultats de sondages d'opinion en RFA sont venus nourrir, à maintes reprises, l'argumentation des partisans ou des adversaires des réformes entreprises. La comparaison s'imposait, semble-t-il, puisque nos voisins d'outre-Rhin ont pris quelque avance à ce chapitre.

Ainsi sur le point du choix du nom de famille. C'est le 1er juillet 1976 qu'est entrée en vigueur la nouvelle législation allemande, qui offre aux femmes la possibilité de conserver leur nom de jeune fille et de l'attribuer à la famille. Et les statistiques se sont multipliées comme de juste dès que l'on a cru pouvoir prendre le pouls de l'opinion face à ce que l'on tenait à juste titre pour un pas en avant sur le plan de l'émancipation féminine. Moins de deux mois ne s'étaient pas écoulés que le premier bilan était publié : 98 % de toutes les femmes qui s'étaient mariées dans l'intervalle avaient accepté de prendre le nom de leur « seigneur et maître », comme par le passé; le pourcentage atteignait même 100 % dans certaines villes, comme à Sarrebruck; ailleurs, à Gelsenkirchen, on enregistrait tout de même le fait que douze femmes sur un total de trois cent vingt avaient réussi à « imposer » leur nom de jeune fille à l'occasion de leur mariage. Et les commentateurs helvétiques d'y aller de leurs exégèses. Le moins que l'on puisse dire pourtant est que, à ce stade, toutes les interprétations ne pouvaient être que superficielles ! Notons pour preuve que les experts, ayant analysé de plus près les résultats des premiers sondages, se sont rendu compte que les différences observées entre la Sarre « conservatrice » et la Ruhr plus « progressiste » tenaient moins au degré de prise de conscience du rôle social de la femme qu'à d'autres facteurs plus prosaïques, comme par exemple le simple désir de se débarrasser d'un nom à consonance polonaise (explication fournie à Gelsenkirchen) et de l'échanger contre un nom bien allemand...